



S.M. d'Etudes et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Nord-Est du
Département de Saône-et-Loire (SMET Nord-Est 71) (Siren : 257103341)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Chagny
Arrondissement	Chalon-sur-Saône
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	13/12/1933
Date d'effet	13/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. BERNARD DUPARAY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	"sur les Bois"
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71150 CHAGNY
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@smet71.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	315 657
Densité moyenne	89,65

Périmètres

Nombre total de membres : 9

- Dont 9 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
71	CA du Mâconnais-Val de Saône (247104193)	CA
71	CA Le Grand Chalon (247100589)	CA
71	CC du Tournugeois (247104136)	CC
71	CC Entre Saône et Grosne (247103765)	CC
71	CC Mâconnais - Val de Saône (247100605)	CC
71	CC Sud Côte Chalonnaise (247104094)	CC
71	SIVOM du Louhannais (257102384)	SIVOM
71	Syndicat intercommunal de Collecte et d'Elimination des déchets de Bresse Nord (200053122)	SM fermé
71	Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères (S.I.R.T.O.M.) de la Région de Chagny (257102541)	SM fermé

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - assurer au lieu et place de ses membres l'étude et le suivi des modalités de mise en œuvre des prescriptions relatives au traitement du Plan départemental d'élimination des déchets des ménages et assimilés - assurer au lieu et place de ses membres la compétence traitement des déchets des ménages et assimilés recouvrant : 1°) L'exploitation et le suivi des Centres d'enfouissement technique de déchets en activité (Chagny et Branges) et des anciens centres de stockage de Chagny-la-Croissante et de Dampierre-en-Bresse. 2°) La mise en œuvre de procédés de méthanisation et de valorisation bio-gaz 3°) La réalisation et l'exploitation de toute installation nouvelle de traitement, stockage et/ou valorisations des déchets destinés à être traités dans ces installations ; L'exploitation telle que mentionnée ci-dessus comporte également, le cas échéant, les travaux de réhabilitation, d'extension ainsi que tous les investissements nécessaires en vue d'assurer une exploitation des installations, conforme à la réglementation et aux normes en vigueur. - en vue d'optimiser les conditions d'exploitation des installations existantes et/ou nouvelles, le Syndicat pourra traiter avec des collectivités, établissements publics de coopération intercommunale ou tout artisan ou entreprise non-membres, pour le traitement incluant le stockage des déchets, sous les réserves impératives et cumulatives que cette activité demeure accessoire, qu'elle soit conforme aux prescriptions du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et aux autorisations dont dispose l'installation concernée et qu'elle s'exerce dans le strict respect des règles éventuelles de publicité et de mise en concurrence. Le Syndicat décidera du mode de réalisation de son objet. Il pourra confier tout ou partie de ses missions à des tiers, sous réserve qu'il en conserve la responsabilité à l'égard de ses membres.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)